

Date de convocation du Conseil Municipal	: 28.01.2019
Date d'affichage du compte-rendu	: 05.02.2019
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	: 40
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés	: 36

Le quatre Février deux mille dix-neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire – Maire délégué Chef-Boutonne, Mme Sylvie **MAGNAIN** 1^{er} Adjoint, Mme Emilie **BAUDREZ** 2^{ème} Adjoint, M. Joël **PROUST** 3^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES** 4^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 5^{ème} Adjoint, M. Jean-Marie **VALLET** 6^{ème} Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** 7^{ème} Adjoint, M. Henri **MOINARD**, 8^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** Maire-délégué La Bataille, M. Jean **WAROUX** Maire-délégué Crézières (arrivé à 20h30) , M. Claude **REDIEN** Maire-délégué Tillou, Mme Sue **HILLIER SMITH**, M. Timothy **WEIR**, M. Robin **HOLMES**, M. Jean-Luc **COUTANT**, Mme Marie-Noëlle **RINGEISEN**, Mme Valérie **COUARRAZE**, M. Claude **PAPOT**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Noël **GIRAUD**, M. Arthur **JONES**, Mme Jacqueline **LORET**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAUT**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Sylvie **COUTEAU**, M. Stéphane **VASLIN**, M. Patrick **PETIT** et Mme Peggy **AUGUSTIN**.

ETAIENT ABSENTS: Mme Sophie **ROBION**, Mme Martine **DUMEIGE**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Stéphanie **ROBERT**, Mme Annie **GONNORD** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Marie-Noëlle **RINGEISEN**, M. Jean **WAROUX**, M. Christian **GRIPPON**, Mme Sylvie **MAGNAIN** et M. Patrick **PETIT** ainsi que M. Patrice **BAUDOUIN**, Mme Karen **BOUTY**, M. Jean **GENAIS** et Mme Ginette **HAYE** excusés non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie **MAGNAIN**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour cette première réunion de travail après l'installation et remercie plusieurs spectateurs pour leur présence.

Après adoption du compte-rendu de la séance du 08 Janvier, Monsieur le Maire invite les élus à ne pas hésiter à poser des questions sur des dossiers déjà connus par certains et nouveaux pour d'autres. Il souhaite faire de la pédagogie pour que les décisions puissent être prises sans ambiguïté et donnera priorité aux débats. L'envoi de documents explicatifs avec les convocations permettra à chacun de mieux appréhender les sujets.

Après avoir cautionné cette démarche, le Conseil Municipal délibère comme suit :

AUTORISATION DE POURSUITES ET ADMISSION EN NON-VALEURS

Il est précisé que du fait de la création de la commune nouvelle au 01.01.2019, le Conseil Municipal doit renouveler les autorisations données au Trésorier pour effectuer les poursuites (phase comminatoire par huissier - opposition à tiers détenteur – procédures civiles d'exécution) et revalider la procédure pour les admissions en non-valeur lorsque les créances paraissent irrécouvrables.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Receveur du Centre des Finances Publiques de Melle, à effectuer ces démarches.

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) – CONSULTATION DU CDG79

L'entrée en vigueur du RGPD soumet les collectivités à une mise en conformité avec les nouvelles obligations dans ce domaine. Les collectivités sollicitées par le Centre de Gestion qui proposait de mener une démarche collective, ont majoritairement répondu favorablement. Le Centre de Gestion a donc décidé de lancer un appel d'offres visant à sélectionner et référencer sur la base d'un cahier précis, plusieurs prestataires apportant les garanties nécessaires pour soutenir les collectivités, dans une démarche de mise en conformité RGPD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne mandat au Centre de Gestion 79 pour effectuer cette consultation étant précisé que la collectivité conserve le choix in fine du partenariat souhaité.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 79 POUR UTILISATION DU STADE PAR LES COLLEGIENS

Le Conseil Départemental propose un partenariat financier au titre de l'utilisation des équipements du stade Jacques Courivaud de Chef-Boutonne par les élèves du Collège François Truffaut. Cette contribution est calculée sur la base d'un tarif par catégorie de stade, appliqué au nombre d'heures d'utilisation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 36 voix pour (1 abstention), autorise la signature correspondante de la convention avec le Conseil Départemental et le Collège François Truffaut pour l'année scolaire 2017-2018 prévoyant une participation de 1 780.80 € (4.80 € pour 371 heures réelles d'utilisation). Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, une fois (année 2017-2018 et année 2018-2019).

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - PRESENTATION D'UNE LISTE DE MEMBRES

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de commissaires dont le nombre varie en fonction de la population. La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

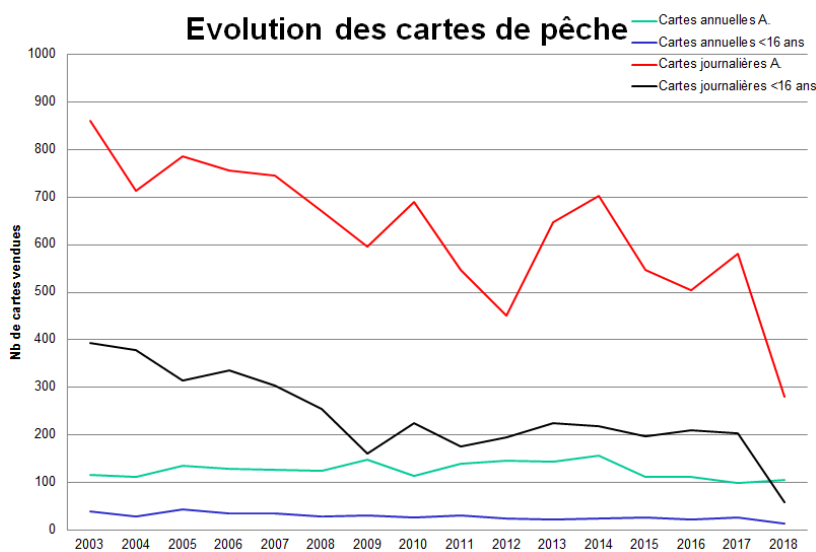
A la suite des élections consécutives à la création de notre commune nouvelle, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID. 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal. La CCID de la commune de Chef-Boutonne comptait en nombre égal 8 commissaires titulaires et 8 suppléants, Tillou 6, Crézières 5 et La Bataille 5.

Sur proposition du Bureau Municipal (Maire, Maires délégués et adjoints), le Conseil Municipal décide de transmettre la liste totale des commissaires actuellement nommés dans les communes historiques, soustraction faite des membres qui avaient déjà exprimé le souhait de ne plus en faire partie.

BILAN DE LA SAISON DE PECHE DANS L'ETANG DE JAVARZAY

Madame Sylvie Magnain précise au préalable de cette présentation, que le Conseil Municipal rédige et vote le règlement annuel de la pêche dans l'étang (après l'avoir présenté à l'association PECH), vote les tarifs de pêche, gère l'empoissonnement pris en charge par la commune et confie le contrôle des cartes à l'association PECH.

Le bilan en baisse de l'année 2018 principalement pour le nombre de cartes journalières, est bien sûr la conséquence de l'interdiction de pêcher de mi-juillet à la fin de la saison, justifiée par la présence de botulisme décelée par les analyses diligentées au vu de la mortalité de nombreux canards sur l'étang. Les poissons n'étaient théoriquement pas impactés mais la prudence était de rigueur.



Madame Magnain commente le projet de règlement transmis aux élus, qui stipule que l'amorçage sera interdit. Bien que cette pratique soit très utilisée pour les enduros, elle ne peut pas être maintenue par souci de sauvegarde de l'étang. Les conséquences de l'amorçage contribuent au risque du botulisme par ailleurs lié aux conditions climatiques (fortes chaleurs) et la configuration de l'étang dans lequel 21 lâchers de poissons sont effectués annuellement.

ADOPTION DU REGLEMENT DE PECHE DANS L'ETANG DE JAVARZAY 2019 ET DES TARIFS

Madame Magnain répond aux questions de l'assemblée qui à l'unanimité :

- valide la reconduction des tarifs 2018 pour 2019 à savoir :

- Carte annuelle : 68 € (pour les moins de 16 ans : 34 €)
- Carte journalière : 8 € (pour les moins de 16 ans : 4€)
- Gratuité pour les moins de 6 ans.

- adopte le projet de règlement de la pêche dans l'étang en 2019 dont l'intégralité sera publiée sur le site internet de la commune, affiché à la mairie et aux abords de l'étang.

Madame Magnain remercie vivement l'association PECH qui procède au contrôle des cartes et organise les concours, les dépositaires qui acceptent la vente de carte dans leurs commerces, Monsieur Bernard Tréhin de la Pisciculture de Lussais fournisseur de poissons pour ses précieux conseils et sa disponibilité, ainsi que la commission communale de la pêche qui contribue à la bonne organisation de cette animation.

TARIF DEROGATOIRE LIEE A LA FERMETURE DE L'ETANG EN 2018

Une réflexion a été menée pour compenser l'interdiction de pêche dans l'étang de la mi-juillet 2018 jusqu'à la fin de la saison. Après en avoir délibéré, considérant qu'il est difficile d'envisager un remboursement des cartes 2018 évoqué par certains élus, l'assemblée à l'unanimité, valide la proposition qui consiste à faire bénéficier les pêcheurs détenteurs d'une carte annuelle en 2018, d'un ½ tarif pour l'achat une carte annuelle 2019. La liste des titulaires de cartes annuelles est précisément connue et sera jointe à la délibération du Conseil Municipal. Un courrier nominatif sera adressé à chacun pour l'informer de cette disposition.

ACHATS DE DIVERS EQUIPEMENTS OU MATERIELS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les achats suivants :

Cylindres et transpondeurs : ce système d'ouverture très fonctionnel, déjà utilisé dans plusieurs bâtiments par la commune historique de Chef- Boutonne sera généralisé sur plusieurs bâtiments des autres communes historiques.

Le devis d'AGYL SYSTEMS de Pontivy (56), d'un montant de 4 357 € TTC est accepté.

Panneaux : Un recensement des besoins liés notamment aux changements de dénomination de plusieurs rues et à la volonté de matérialiser la démarche « protection participation citoyenne » engagée avec la gendarmerie, a donné lieu à un devis de fournitures de panneaux. Le devis de la Société Girod d'un montant de 5 221 € est validé.

Equipelement informatique : Le devis de fourniture et d'installation d'un ordinateur supplémentaire avec 2 écrans de RIC Collectivités d'un montant de 1 789.20 € TTC est validé.

Par ailleurs sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte de déléguer au Bureau Municipal (Maire, Maires-délégués et adjoints) la possibilité de procéder aux achats de fourniture ou missionner une entreprise pour un coût inférieur à 5 000 € TTC dans la limite de 10 000 € TTC par trimestre. Il sera fait une présentation de ces achats devant l'assemblée chaque trimestre.

TRAVAUX DE REPRISE DE TROTTOIR SUR LA PLACE CAIL SUITE A UNE DEGRADATION

Monsieur Joël Proust indique que suite à un accident de la circulation au cours duquel du mobilier urbain et du béton désactivé ont été endommagés sur la Place Cail, les assurances ont évalué le montant des dommages et du remboursement à la commune en ne retenant que la surface immédiate des bornes. Par souci esthétique, il a été demandé un devis complémentaire pour harmoniser le béton désactivé sur l'ensemble du trottoir, jusqu'au mur. Après en avoir délibéré et tenant compte des conditions chiffrées de ce dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis complémentaire de 1 848 € TTC, de l'entreprise Eurovia.

CARTE D'ACHAT PUBLIC POUR FACILITER LES ACHATS

Monsieur Claude Redien indique que depuis 2015, la commune de Chef-Boutonne disposait de cartes d'achat pour faciliter les paiements notamment sur internet lorsque c'est nécessaire, et aussi pour que les fournisseurs locaux soient payés sans délai comme lorsque l'on utilise une carte de crédits personnelle. Il est précisé que les garanties de contrôle et de sécurité sont préservées. Les cartes ont été suspendues du fait de la disparition de la commune historique de Chef-Boutonne.

Sur proposition de la commission « Finances », le Conseil Municipal décide de souscrire un nouveau contrat avec la Caisse d'Épargne pour 3 cartes, pour une durée de 3 ans, au prix de 30 €/mois + 2€/mois pour les suivantes.

RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY – 2^{EME} TRANCHE – FINANCEMENT

Monsieur Claude Redien présente les diverses tranches de travaux de la rénovation du Château de Javarzay, leurs chronologies et les plans de financement.

Tranche 1 : tour ronde - réalisée en 2017 (329 222 € TTC – emprunt réalisé sur 20 ans de 140 000 € (autofinancement de 1 795 €)

Tranche 2 : corps de logis + toiture orangerie – 2018 non achevée

Tranche 3 : salle d'exposition + escalier nord – 2019

Tranche 4 : chapelle – 2020.

Le plan de financement de la tranche 2 est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût travaux et frais indirects	234 497,42 €	DRAC	85 750,00 €
SPS	1 152,00 €	CR	34 605,00 €
Architecte	7 901,70 €	CD	0,00 €
Provision pour imprévu	1 448,88 €	Mécénat Fondation du Patrimoine	7 000,00 €
Total HT	245 000,00 €	FCTVA	48 227,76 €
Tva	49 000,00 €	Commune	118 417,24 €
Total	294 000,00 €		294 000,00 €

Monsieur Claude Redien indique que la commission a étudié les offres reçues pour un prêt de 110 000 € sur 20 ans. Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Crédit Agricole au taux de 1.91%.

PROGRAMMATION 2019 DES TRAVAUX DE VOIRIE REALISES AVEC LE SIVU

Monsieur Jean-Marie Vallet indique que la commission « Patrimoine » réunie le 30 Janvier a étudié le programme de travaux de voirie à confier au SIVU en 2019. Ce programme réparti sur les 4 communes historiques, correspond aux besoins respectifs de chacune d'elles pour des travaux de goudronnage, d'entretien de chemins et d'utilisation de tracto pelle. Il devra être rigoureusement respecté.

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Madame Sylvie Magnain indique que suite à la création de la commune au 1^{er} janvier, la commission « Animation » réunie le 23 janvier a étudié un nouveau règlement d'attribution des subventions communales s'inspirant fortement du règlement en place à Chef-Boutonne qui privilégie les attributions sur des projets spécifiques aux attributions annuelles et systématiques. La contribution communale peut ainsi être plus favorable aux associations et contribuer davantage à la dynamique associative. Il est répondu par ailleurs, que le règlement prévoit une aide de lancement pour une création d'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le règlement d'attribution des aides communales qui sera notifié aux associations communales.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Madame Magnain indique que le principe est de présenter à l'assemblée, uniquement les propositions d'attribution de la commission « Animation ». Réunie le 23 janvier, la commission propose l'attribution d'une aide de 700 € pour l'organisation de l'édition Musiquolycée 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 35 voix (1 contre) valide cette attribution.

EFFACEMENT DE RESEAUX – RECOURS A UN MARCHE A BONS DE COMMANDE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal réuni le 17 décembre 2019 a validé le lancement d'une consultation pour les travaux d'enfouissement de réseaux de la rue de l'huilerie faisant suite à une 1^{ère} tranche effectuée en 2018 Place Malesherbes. Or, il apparaît plus opportun eu égard au fait que l'effacement sera poursuivi dans d'autres rues, de passer un marché à bons de commande pour ce type de travaux.

Il rappelle le programme pluriannuel d'enfouissement des réseaux ainsi décomposé :

- 2014 : partie avenue Kennedy
- 2015-2016 : rue du Département – avenue des Fils Fouquaud
- 2017-2018 : place Malesherbes – rue Hyppolyte Hairaud
- 2019 : Rue de l'Huilerie

et évoque les travaux en réflexion pour les années futures qui permettent de définir une enveloppe et ainsi élaborer ce marché à bons de commande. Le montant moyen annuel de ces travaux est de l'ordre de 120 000 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de valider une programmation avec une enveloppe minimum de 300 000 € HT et une enveloppe maximum de 400 000 HT, sur une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Après en avoir délibéré et au vu du programme envisagé dans le cadre de la valorisation du patrimoine à laquelle contribue l'effacement des réseaux, le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette procédure et autorise la consultation correspondante qui permettra une économie sur les autres travaux à venir.

MARCHE A BONS DE COMMANDE PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES DU BUREAU D'ETUDES SITEA DE NIORT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte d'actualiser le marché confié en 2018, au bureau d'études Sitea de Niort dans le cadre de l'étude de l'effacement des réseaux de la rue de l'huilerie, pour l'étendre à une prestation plus globale correspondant à une maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un marché à bons de commande (réalisation de la consultation et analyse des offres). Le marché initial comportait la réalisation d'un plan topographique et une étude de projet et d'assistance au contrat de travaux pour un montant global de 7 554.60 € HT, le devis complémentaire s'élève à la somme de 1 500 € HT.

MARCHE A BONS DE COMMANDE COMPLEMENT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE D'ENEDIS

Au même titre que pour Sitea, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'actualiser le devis initial d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'Enedis de 4 602 € HT, pour un montant complémentaire de 800 € HT.

Il est précisé que l'application de l'article 8 du Cahier des Charges de concession prévoit la participation d'Enedis à hauteur de 40% du montant des travaux de la partie électrique.

JUMELAGE AVEC AGAVE AU TOGO

Madame Sylvie Magnain rappelle que Madame Valérie Couarraze membre de l'association ARBRES et Monsieur Francis Delage son trésorier étaient venus présenter le projet de jumelage entre la commune de Chef-Boutonne et Kpélé Agavé au Togo, lors de la réunion du Conseil Municipal du 15.10.2018 (voir compte rendu du CM). L'assemblée, à l'unanimité, s'était déclarée favorable à ce projet. La commission « Animation » propose maintenant de concrétiser cette décision par la signature de documents formalisant les relations entre le Comité de Jumelage de Kpélé Agavé, le Chef de Canton de Kpélé Agavé, la commune de Chef-Boutonne et l'association ARBRES.

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise la signature de ces accords et conventions et désigne en son sein 4 volontaires pour faire partie du Comité de Jumelage outre le Maire, à savoir Madame Sylvie Magnain, Madame Emilie Baudrez, Monsieur Patrick Coirault et Monsieur Jean Marie Vallet.

Les élus sont invités à l'Assemblée Générale de l'association ARBRES le 15 février.

POINT SUR LES DOTATIONS DEPARTEMENTALES CAP 79 DES 4 COMMUNES HISTORIQUES

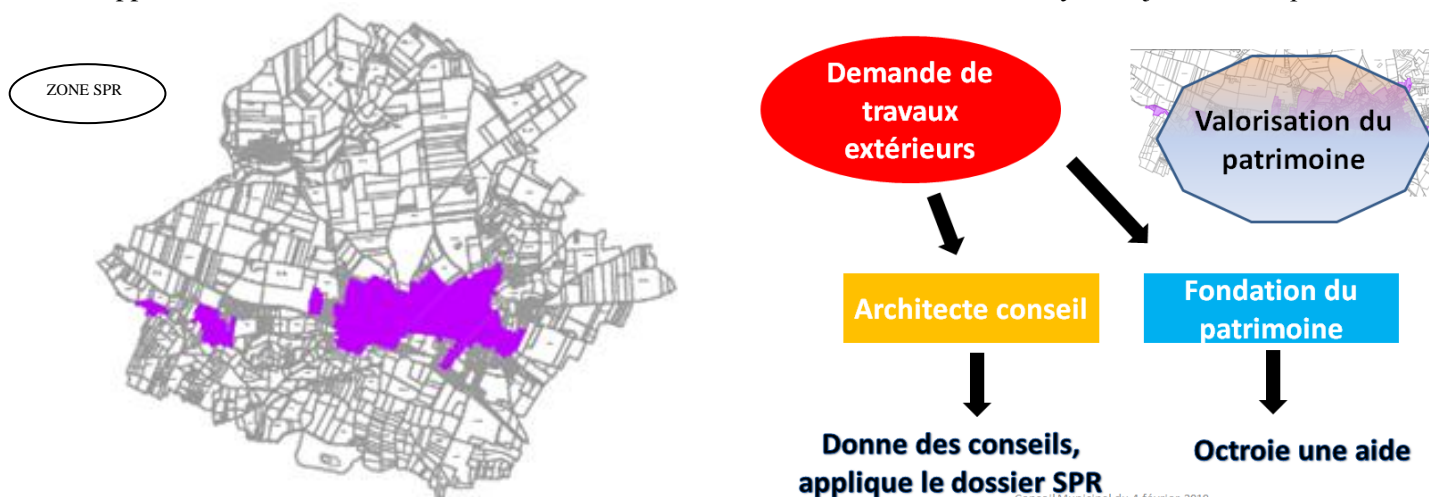
Pour faire suite à la question posée par Monsieur Francis Griffault le 08 Janvier, un bilan des utilisations et soldes des dotations départementales CAP79 est présenté.

	POP DGF 2013	Dot. Travaux part variable	Forfait	Dot. Travaux	Aide à la décision	Cumul dotations	Consummé	Reliquat
CHEF-BOUTONNE	2 841					210 788 €	112 788,80 €	97 999,20 €
LA BATAILLE	86	0 €	42 000 €	42 000 €	0 €	42 000 €	10 351,95 €	31 648,05 €
CHEF-BOUTONNE	2 348	72 788 €	0 €	72 788 €	12 000 €	84 788 €	84 788,00 €	0,00 €
CRÉZIÈRES	66	0 €	42 000 €	42 000 €	0 €	42 000 €	0,00 €	42 000,00 €
TILLOU	341	0 €	42 000 €	42 000 €	0 €	42 000 €	17 648,85 €	24 351,15 €

La commission Finances proposera dans le cadre de l'élaboration du budget 2019, l'affectation de ce reliquat utilisable avant la fin du mandat et qui correspond à un montant global possible de travaux d'environ 323 000 € HT.

DEMARCHE SPR (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE)

Monsieur le Maire explique la démarche SPR entreprise par la commune afin de sensibiliser les élus à la volonté très forte de la commune, de s'y engager véritablement pour valoriser le patrimoine local et obtenir la marque Petite Cité de Caractère (la commune est homologable et sera visitée en septembre pour être homologuée) ce qui contribuera au développement de la commune. Il fait référence à l'évolution des communes voisines ayant déjà cette marque.



Pour mener à bien cette action, la commune a missionné un architecte conseil qui viendra sur site, rencontrera et accompagnera les porteurs de projets d'habitat. Une convention est signée avec la Fondation du Patrimoine pour un partenariat financier. La commune a déjà versé en 2018, un fonds de 15 000 € pour que soient octroyées des aides qui seront déterminées selon le principe suivant : Proposition de 5% (max) avec 1 000 € max pour les personnes payant l'Impôt sur le revenu et Proposition de 15% (max) avec 2 500 € max pour les personnes ne payant pas l'impôt sur le revenu. L'impact est également économique car il serait de l'ordre de 150 000 € à 200 000 €, en cas d'utilisation totale de cette opportunité.

Les artisans seront conviés une nouvelle fois pour une information complète avec des actions pour la mise en place de cette action communale. Une communication très élargie sera faite pour l'information de tous.

CIMETIERES : CREATION DE CAVURNES

Monsieur Rodolphe Fourré, indique que la commune historique de Chef-Boutonne avait validé le lancement d'une consultation pour compléter le nombre des cavurnes existantes dans le cimetière de Javarzay. Puis il a été décidé de surseoir pour faire le point sur l'ensemble des cimetières des 4 communes historiques. Sur proposition du bureau municipal, le Conseil Municipal disposant du choix entre la vente d'un emplacement ou la vente d'un emplacement avec caverne installée, se prononce à l'unanimité pour la vente d'un emplacement non équipé et décide que le tarif dans les 6 cimetières sera la moitié du tarif actuellement pratiqué par chaque commune historique, pour un emplacement, dans l'attente d'une harmonisation.

Un travail sera mené pour faire le point sur les pratiques de chaque commune historique en vue d'une éventuelle harmonisation.

COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) DE CHEF- BOUTONNE

La liste des 8 personnes issues des associations ou personnes impliquées dans des actions caritatives ou sociales et venant compléter la liste des 8 conseillers municipaux élus le 08 janvier, est communiquée. Elle correspond majoritairement à la reconduction des mandats initiaux 2014-2020 :

Élu - Président	MICHELET Fabrice	Personne qualifiée - Tillou	ROBION Marylène
Élue	BETTAN Nicole	Personne qualifiée - Tillou	THOMAZEAU M-France
élue	BAUDREZ Emilie	Association L'ABRI	BOISSON Nicole
élue	COUTEAU Sylvie	Association UDAF 79	BOUILLON Nicole
élue	COUARRAZE Valérie	Association ADMR	COIRIER Dominique
élue	HAYE Ginette	Asso Secours Catholique	LEDUC Chantal
élue	LORET Jacqueline	Personne qualifiée	ROULLET Jean-Marie
élu	MOINARD Henri	Personne qualifiée	MAGNAN Valérie
élu	VALLET Jean-Marie		

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjointe chargée de l'Animation évoque les points suivants :

- La commission animation se réunira le 11.02.2019
- Une autre réunion est programmée avec les forains et les cafetiers, le 18.02.2019 pour l'organisation de la Foire de Javarzay 2019
- Un concert de la chorale de Melleran et du Just Brass 79 aura lieu samedi 9 février à 20h30 au Centre Culturel.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé du Patrimoine indique que les agents des services techniques des 4 communes historiques ont maintenant bien trouvé leur place dans le service et il s'en réjouit.

Madame Emilie Baudrez adjointe chargée de la Communication annonce que les prochains journaux Couleurs à la Une et Couleurs Boutonne sont en cours de préparation et que leur distribution est programmée début mars.

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

Les services de la Préfecture ont confirmé que dans le cadre de la création de la commune nouvelle, la commune de Chef-Boutonne n'a plus de conseillers communautaires suppléants. Néanmoins pour la fin du mandat, les conseillers concernés qui ont siégé jusqu'à la fin 2018 seront convoqués.

Un Grand Débat National sera organisé à Chef-Boutonne le 12 Février à 20h30 au Centre Culturel.

L'action Mobilibus est reconduite jusqu'à la fin juin. Une convention sera signée avec les maires des communes concernées.

Une cérémonie est organisée le 08 Février pour honorer le travail de Mme Guerry qui a fait valoir ses droits à la retraite le 31.12.2018.

Puis les élus évoquent divers sujets ou dossiers :

Madame Sylvie Couteau évoque le déplacement du tombeau des parents de Jean-François Cail (la date du déplacement sera déterminée en fonction de l'évolution de la procédure de reprise des concessions dans le cimetière de Chef-Boutonne, la sécurisation de la rue de la Pyrounelle et quelques désordres pour lesquels Monsieur Fourré se rendra sur place, interroge sur l'opportunité d'une mutuelle communale (Mme Bettan indique que des rencontres ont eu lieu pour l'envisager, mais qu'aucune suite n'avait été donnée car les contacts n'avaient pas été porteurs).

Monsieur Christian Grippon évoque les bacs installés dans le cimetière qu'il trouve trop souvent pleins. Le ramassage est néanmoins fait très régulièrement.

Monsieur Francis Griffault aimerait que soient évoqués les projets éoliens sur la commune. Monsieur le Maire indique que l'heure ne permet pas de lancer un débat constructif et que ce dossier est déjà inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion

La séance est close à 23h20.

Ainsi délibéré, le 04 Février 2019, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire, Fabrice MICHELET